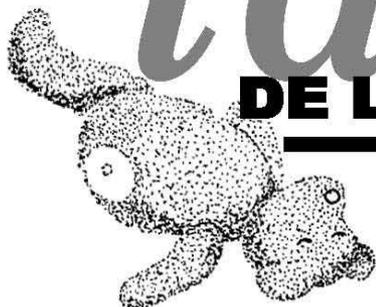


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

End FGM now (Halte aux Mutilations Génitales Féminines) !

Chaque année, 3 millions de fillettes, d'adolescentes ou de femmes sont victimes de mutilations génitales féminines (MGF) à travers le monde. C'est un peu plus de 8.000 vies que l'on détruit chaque jour durablement. Cette pratique, qui a cours en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie – et dans une proportion moindre, dans certaines sociétés tribales d'Amérique latine – est une forme de violence manifeste et exclusivement perpétrée contre les femmes et les fillettes. Le continent européen est lui aussi concerné par les MGF¹.

Au regard du droit international, les mutilations génitales féminines sont : «toutes les procédures qui impliquent une ablation partielle ou totale des organes génitaux féminins et/ou une blessure des organes génitaux féminins pour des raisons non thérapeutiques». Dans tous les cas, elles impliquent l'incision, la suture ou l'ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes pour des raisons non thérapeutiques.

Les MGF peuvent avoir notamment pour conséquences immédiates un saignement grave, une septicémie, des difficultés à uriner, des infections et parfois la mort. Quant aux séquelles à long terme, elles sont d'ordre physique ou médical, sexuel et psychologique.

Tout en considérant les diverses motivations et rhétoriques socioculturelles, religieuses ou ésotériques (rituelles) qui entourent cette pratique – mais qui ne peuvent et ne doivent aucunement tenir lieu de fondements légitimes ou tolérables – ajoutons que les MGF relèvent du même registre que celui de la torture. Elles révèlent une intention tenace d'infliger douleurs et souffrances à celles sur lesquelles elles sont pratiquées. En témoignent les instruments utilisés à cette fin et les conditions exécrationnelles dans lesquelles l'intervention se déroule... sans assistance médicale (matériel et personnels adéquats).

Du reste, la prétendue «médicalisation» de cette pratique (dans des cliniques spécialisées, sous anesthésie ou à un très jeune âge, etc.) dans plusieurs pays, Egypte notamment, n'enlève rien à sa finalité sous-jacente : **les MGF sont et demeurent une atteinte grave et intolérable aux droits des femmes et des fillettes.**

Les droits enfreints par les MGF figurent dans une gamme très large de conventions et textes internationaux, dont la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ou la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans ce nouveau numéro de la Lettre, nous vous signalons, page 15, une avancée encourageante concernant cette pratique au Sénégal et au Mali.

Cet éditorial est également l'occasion de saluer le travail précieux et formidable réalisé, depuis 2 ans déjà, par l'équipe de la campagne «End FGM» (du Bureau des institutions européennes d'Amnesty International) et les nombreux partenaires qui y sont associés. Cette campagne est d'ores et déjà un franc succès au niveau communautaire. Nous leurs souhaitons la même réussite pour les étapes à venir.

Lionel Quille,

Responsable de la Commission Enfants.

50 ANS
AMNESTY
INTERNATIONAL



1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

N° 18

Avril 2011

Public

SF 11 – ENF 15

SOMMAIRE

Edito

Témoignages

- Muna : sortir les enfants des griffes des chefs de guerre
- Côte d'Ivoire : viol=arme de guerre civile

Rapports

- Respectons les droits des adolescents (Unicef)
- La crise cachée : les conflits armés et l'éducation (Unesco)

Sur le front des enfants soldats

- Ouganda
- Afghanistan
- Philippines
- Somalie

Actualités – France

- 20.000 bébés et leur famille !
- Un enfant sur 10 en souffrance à l'école
- Violences en mode mineurs
- Les mesures sécuritaires contre les mineurs retoquées
- Proposition de texte visant à durcir la justice des mineurs
- Enfants nés d'une mère porteuse non inscrits à l'état civil

Actualités – Monde

- Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant
- Canada : des enfants qui veulent disparaître
- Haïti : restaveks pour toujours ?
- Algérie : les ravages de la pédophilie
- Algérie : enfants envoyés en Europe
- RDC : un colonel condamné pour viols
- Bangladesh : une ado tuée pour avoir été violée
- Argentine : la junte jugée

En bref

France – Monde

Agenda

Film – Livres – Documentation

1. - Selon le Parlement européen, 500.000 fillettes et femmes vivant en Europe souffrent de séquelles permanentes consécutives à une MGF

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

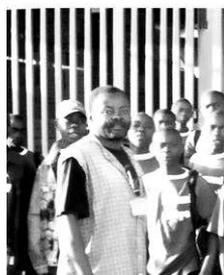
Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Jocelyne Cordier, Vanessa Darguel, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Anne Lepage, Eric Osika, Lionel Quille, Beryl Stein

Relecture :

Jean-Claude Alt

Témoignages

Sortir les enfants des griffes des chefs de guerre



Amnesty International France a reçu du 1^{er} au 5 avril 2011, dans ses locaux, la visite de Murhabazi Namegabe (Muna), fondateur et directeur du Bureau du Volontariat pour l'Enfance et la Santé (BVES). Le BVES est une association basée à Bukavu, Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. Depuis quinze ans, le BVES travaille à la démobilisation et à la réinsertion d'enfants soldats.

Nous avons accompagné Muna à des entrevues au Ministère des Affaires Etrangères et à l'Office de la Francophonie. Une réunion de travail a eu lieu avec lui à la Commission Enfants. Il a donné plusieurs interviews à TV5 Monde et à RFI.

Le BVES, qui utilise les services de 330 bénévoles, personnel médical, psychologues, etc. a déjà œuvré à la démobilisation et à la réinsertion de plus de 4.500 enfants soldats ces dernières années. Muna intervient dans la formation des commandants des Forces Armées de la RDC (FARDC) en expliquant l'interdiction de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, en présentant les textes internationaux et les sanctions encourues. Parfois, au péril de sa vie, il va négocier la démobilisation des enfants directement avec les chefs de milice. Durant l'année 2010, il a obtenu ainsi la libération de 1.000 enfants auxquels se sont ajoutés 250 autres arrivés par eux-mêmes.

Les enfants, dont certains arrivent à «l'état sauvage», passent trois mois dans les locaux du BVES durant lesquels on essaie de leur redonner un «état civilisé». On recherche leur communauté d'origine, on tente de convaincre leurs parents et leur ancienne communauté d'accepter leur retour parmi eux. On tente de les scolariser ou de leur donner une formation professionnelle et pratique.

Muna a fait état de ses espoirs dans l'aboutissement des procès de Thomas Lubanga, Bosco N'Taganda Germain Katanga et NGudjolo Chui devant la Cour Pénale Internationale et son impact dans la lutte contre l'impunité. Mais il fait aussi état des énormes difficultés pour éviter le réengagement des enfants et le peu de filles parmi les enfants démobilisés. Il dit aussi les besoins de soutien matériel et moral du BVES.

On peut envoyer des lettres de soutien papier à l'adresse postale suivante :

Bureau du Volontariat pour l'Enfance et la Santé (BVES), B.P. 529, CYANGUGU, RWANDA

Site de présentation du BVES : <http://www.bves-rdc.org/Default.htm>

Les interviews de Muna sont consultables sur :

- TV5 Monde : <https://files.me.com/matthieuvendrely/nudmxx>

- RFI : <http://www.rfi.fr/emission/20110409-rdc-lutte-contre-le-recrutement-enfants-est-congo>

La Commission Enfants soutient le travail de Muna et de son équipe. Pour participer à ce soutien, contacter la Commission Enfants par mail : comenfants@amnesty.fr.

Philippe Brizemur, Commission Enfants.

Côte d'Ivoire : viol = arme de guerre civile

Gaëtan Mootoo et Salvatore Saguès, deux chercheurs d'Amnesty International en charge de l'Afrique de l'Ouest, ont enquêté sur le sujet depuis plusieurs mois, avant la chute du Président Laurent Gbagbo

En Côte d'Ivoire, pays déchiré entre pro-Ouattara et pro-Gbagbo, le viol est utilisé comme arme de guerre.

Les deux camps utilisent le viol pour détruire les populations, moralement comme physiquement. Le but ? Affaiblir le camp adverse. Salvatore Saguès parle d'humiliation : «On viole des femmes, des fillettes de 5-6 ans aux vieilles dames de 60 ou 70 ans. Et le fait que des femmes de tout âge soient victimes de ce genre d'actes montre bien qu'il y a une volonté de rabaisser la femme et la communauté dans son ensemble».

Les deux chercheurs ont recueilli des témoignages de ces femmes, agressées par l'un ou l'autre des groupes. Les récits qui suivent ont été publiés dans un pré rapport d'Amnesty International.

L'une raconte que le 19 décembre 2010, des hommes ont fait irruption chez elle au milieu de la nuit :

«Ils sont rentrés, ils étaient huit (...). Deux ont emmené mon mari dehors et six sont venus vers moi. Ils m'ont demandé de me déshabiller et je ne l'ai pas fait alors ils se sont jetés sur moi. Ils m'ont tous violée à tour de rôle.

Puis ils sont partis, et j'ai trouvé mon mari couché dehors sur le ventre. Il était mort. Les gens qui m'ont violée m'ont dit que si je voulais me plaindre, je n'avais qu'à aller voir ADO [Alassane Dramane Ouattara, ndlr]».

Une autre, une jeune fille de 15 ans qui vivait dans un village situé à 600 km à l'ouest d'Abidjan, a eu affaire à des hommes pro-Ouattara en janvier : «Je rentrais chez moi vers 16 heures. Le commandant FN [Forces nouvelles, ndlr] m'a forcée à monter dans

son véhicule et m'a emmenée dans la brousse, à l'extérieur du village et m'a violée à l'arrière du véhicule. Après, il m'a mise dehors et m'a laissée là-bas».

A Abidjan, la capitale économique, les habitants mettent même en place des stratagèmes pour essayer de faire fuir les agresseurs. Dans le quartier Abobo, la population a mis en place «l'opération casseroles», sur lesquelles ils tapent pour faire un maximum de bruit et faire fuir l'ennemi. Mais le bruit ne suffit pas toujours à épargner les femmes.

Ces femmes à qui on enlève tout : leurs agresseurs pillent leur travail. Gaëtan Mootoo raconte que les Forces de sécurité emportent tout sur leur passage : «Ce sont des femmes qui sont dans des activités non formelles, qui vendent des chaussures, des vêtements. Elles sont victimes de violences sexuelles et on emporte tout. Elles ne peuvent plus exercer ce qui les lie à la société : leur travail. Aucune activité après, c'est la mort lente».

Une femme raconte : «Le lundi 3 janvier, ils sont venus très tôt le matin. [...] Ils avaient des couteaux et des machettes. Ils n'ont rien dit ; ils se sont jetés sur moi. Ils ont fait n'importe quoi avec moi. Ils m'ont violée, trois ou quatre d'entre eux. Ils ont brûlé ma maison, la maison de ma famille et ils ont tué mon frère. Ils ont tout volé dans le magasin et puis ils l'ont brûlé. Le même jour, nous avons fui avec ma maman et la femme de mon frère et ses enfants».

Leur pays ne condamne pas ces agresseurs. En République démocratique du Congo, des officiers ont été condamnés pour viol en février 2011, mais ces condamnations restent rares. Pourtant, pour Salvatore Saguès d'Amnesty International, c'est la seule issue possible vers la fin de cette méthode ultra-violente d'intimidation.

Ces viols se déroulent dans une grande indifférence : en dehors de quelques associations militantes pour les droits humains, personne n'en fait une priorité. Pour Gaëtan Mootoo, ce sont des victimes «oubliées» : «On se focalise sur l'impasse constitutionnelle».

«L'impunité est totale : vous pouvez tuer des gens, vous pouvez violer des gens. Quasiment personne n'a été traduit en justice. On ne peut pas reconstruire un pays si la population n'a aucune confiance dans sa justice.»

Pour les deux chercheurs, la reconstruction du pays ne peut attendre la fin du conflit :

«On ne pourra pas régler la question de la Côte d'Ivoire si on ne règle pas le problème du respect des droits humains et de l'Etat de droit.»

«Courrier International», 4 mars 2011

Rapports

Respectons les droits des adolescents !

Souvent laissés de côtés, les adolescents devraient, au contraire, être plus écoutés. En transition entre le monde des enfants et celui des adultes, ils ont parfois du mal à trouver leur place. Généralement définis comme les acteurs de demain, les 10-19 ans sont avant tout les citoyens d'aujourd'hui. Le nouveau rapport de l'UNICEF, «la Situation des Enfants dans le Monde», expose les dangers auxquels ils peuvent être confrontés, mais aussi le potentiel qu'ils représentent pour faire face aux défis de la planète. Le nombre de décès annuel des enfants de moins de 5 ans dans le monde est passé de 12,5 millions en 1990 à 8,8 millions en 2008. Si l'on parvient aujourd'hui à sauver des milliers de vie d'enfants chaque année, il faut aussi faire plus attention aux adolescents. Lorsque ces enfants grandissent, il faut les soutenir dans leur développement, au fil des années, car c'est à l'adolescence que (presque) tout se joue. Dans de nombreux contextes, ce sont eux, les ados, qui sont exposés aux plus grands risques : violences, mariages forcés, grossesses précoces, exploitation, esclavage sexuel... L'ONU définit au sein de la jeunesse 2 catégories, les adolescents âgés de 13 à 19 ans et les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans. Dans l'espoir d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015, les regards doivent se tourner vers les 10-19 ans.

Investir dans l'adolescence : un impératif !

À travers l'édition 2011 du rapport "La Situation des Enfants dans le Monde", l'UNICEF met en avant les points sur lesquels il faut travailler pour mieux protéger les jeunes de 10 à 19 ans. D'autant plus que, jusqu'à présent, ils étaient rarement prioritaires.

On a parfois tendance à oublier que les enfants ne sont pas les seuls à être concernés par la Convention internationale des droits de l'enfant. Les adolescents aussi sont au coeur de ce texte fondamental. Que ce soit en matière d'éducation, de santé, de protection ou de participation, les adolescents ont des droits qu'il faut cesser d'ignorer.

Le rapport examine les défis auxquels sont confrontés ces filles et ces garçons, ces jeunes femmes et ces jeunes hommes, alors qu'ils entrent dans la deuxième décennie de leur vie. Les risques et les vulnérabilités de cette période décisive, mais aussi les possibilités positives qu'elle peut offrir, tant pour les adolescents que pour la société dans laquelle ils vivent, sont soulignés. Grâce à de nombreux indicateurs, on se rend compte aujourd'hui à quel point les adolescents représentent une force incontournable pour lutter contre la pauvreté et l'injustice.

On constate que c'est généralement au cours de l'adolescence que les inégalités se creusent. Lorsque le cercle vicieux est enclenché, il est très difficile de revenir en arrière : les enfants pauvres ou marginalisés ont moins de chances de suivre un enseignement secondaire. Fatalement, l'abandon de la scolarité expose davantage ces jeunes à de grands dangers.

Les adolescents, un potentiel positif

Les chances de faire face aux défis du futur peuvent augmenter si l'on accorde plus d'importance aux adolescents. Leur énergie, leurs idées et leur envie de s'engager sont un facteur déterminant, comme le souligne Santiago, 15 ans, au Venezuela, «je souhaite que les gouvernements investissent davantage dans notre sécurité et notre éducation afin de renforcer nos valeurs et nos connaissances». Les changements climatiques, l'urbanisation de la planète, la migration, le VIH-Sida, les crises humanitaires... doivent placer les adolescents sur un pied d'égalité, au lieu de les tenir à l'écart de la réalité, car ils sont de véritables partenaires, dotés d'atouts.

La plupart du temps, les différents discours que l'on entend définissent les adolescents comme les générations futures. Désormais, il s'agit de voir ces adolescents avec un regard neuf car ils font aussi partie de la génération actuelle des citoyens du monde.

Les chiffres clés :

1,2 milliard d'adolescents dans le monde.

150 millions d'enfants entre 5 et 14 ans travaillent.

La moitié des adolescents dans le monde ne font pas d'études secondaires.

Le taux de chômage chez les jeunes est trois fois plus élevé que chez les adultes (2008).

70 millions de jeunes filles ont subi une mutilation génitale au début de leur puberté.

UNICEF 9 mars 2011.

http://www.newspress.fr/Communique_FR_238433_547.aspx

La crise cachée : les conflits armés et l'éducation

L'UNESCO a publié début mars un rapport mondial de suivi sur l'Éducation Pour Tous (EPT). Ce rapport fait un point d'étape sur les objectifs fixés pour 2015.

Des progrès substantiels.

Le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de moitié en Asie du sud et du sud-est et le taux de scolarisation a été réduit d'un tiers en Afrique subsaharienne, malgré une augmentation de la population des enfants d'âge scolaire. La parité des sexes dans la scolarisation primaire a augmenté de façon significative dans certains pays.

Cependant, la faim freine les progrès. «Dans les pays en développement 195 millions d'enfants de moins de cinq ans, soit 1 sur 3 souffrent de malnutrition, laquelle produit des dégâts irréversibles pour le développement cognitif et leurs perspectives éducatives à long terme».

Le nombre d'enfants non scolarisés diminue trop lentement. «En 2008 on en compte encore 67 millions», ce qui fait que le nombre d'enfants non scolarisés pourrait être plus grand en 2015 qu'actuellement.

Les adultes aussi

17% des adultes, soit 796 millions de personnes manquent des compétences élémentaires en matière d'alphabétisme. Près des deux tiers sont des femmes.

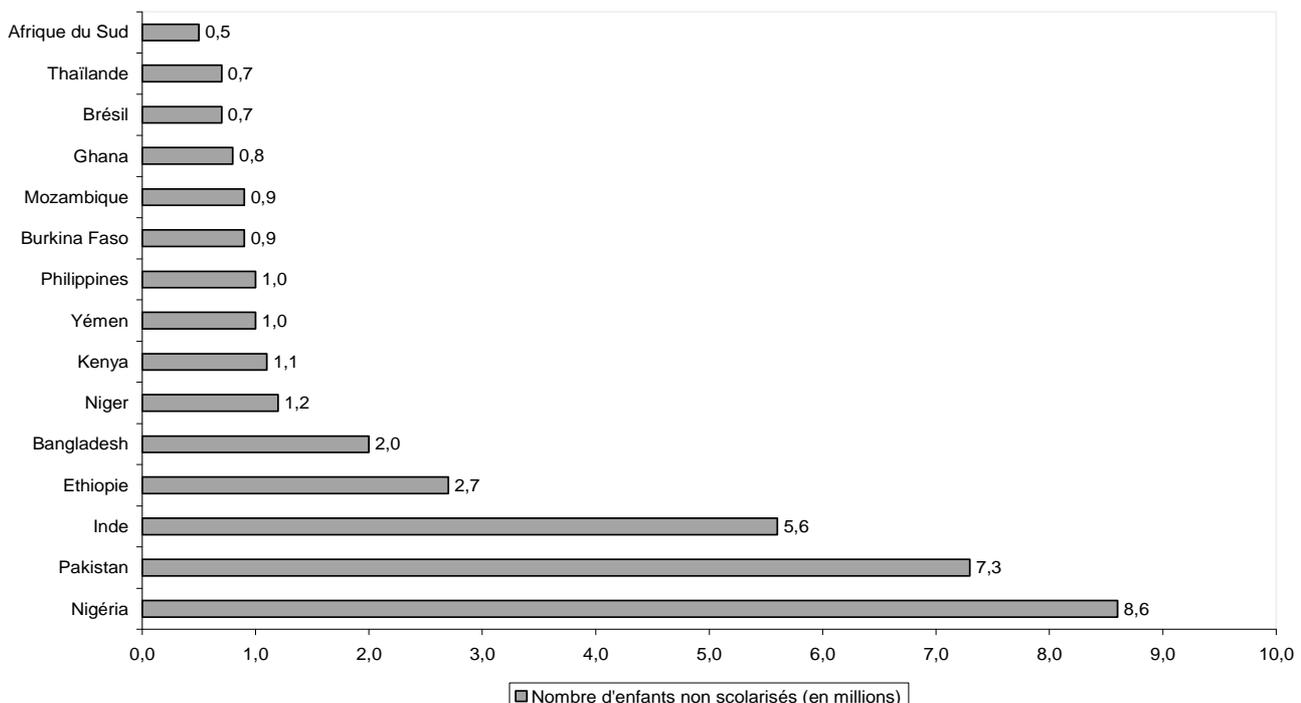
L'indispensable éducation des filles

Pour l'UNESCO, le désavantage lié au sexe coûte des vies. On estime qu'il y aurait 1,8 million de décès en moins en Afrique subsaharienne si les femmes avaient atteint un niveau d'étude secondaire. Étude à l'appui, pour l'organisation, «Un fantastique nouveau traitement peut réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant : l'éducation de la mère».

Une qualité médiocre de l'enseignement

L'UNESCO dénonce dans son rapport la qualité souvent médiocre de l'enseignement dans de nombreux pays. Des millions d'enfants sortent de l'école primaire avec des compétences en lecture, en écriture et en calcul très inférieures aux niveaux attendus. Elle estime qu'il faudra recruter, d'ici 2015, 1,9 million d'enseignants de plus pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel.

La moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans 15 pays seulement (rapport UNESCO sur l'EPT)



La crise cachée : les conflits armés et l'éducation

Le rapport rappelle que de 1998 à 2008, 35 pays ont connu des conflits armés, dont 30 étaient des pays à faible revenu. Les épisodes de conflit violent ont duré en moyenne 12 ans.

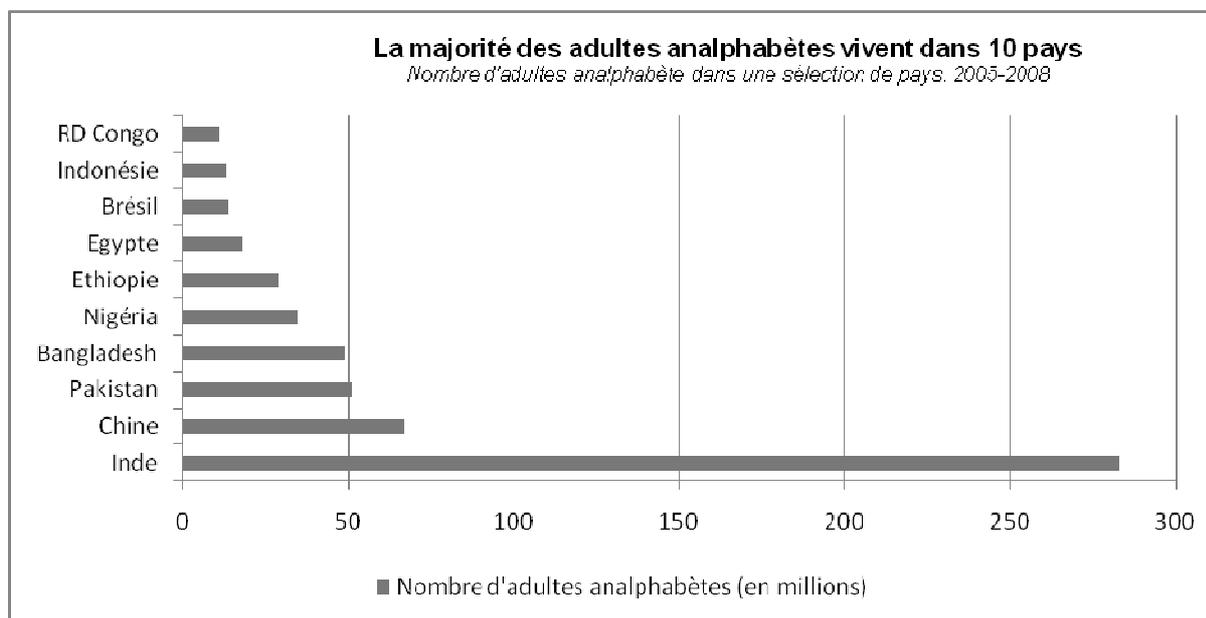
Dans les pays pauvres touchés par un conflit, 28 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés, soit 42% du total mondial des enfants non scolarisés.

Si 93% des enfants des pays pauvres en paix sont scolarisés, ce taux tombe à 79% dans un pays touché par un conflit violent.

Les écoles pour cibles

Dans les conflits, «les écoles et les écoliers sont dans une large mesure considérés par les combattants comme des cibles légitimes...».

Le rapport de l'UNESCO propose un agenda pour le changement visant à combattre quatre insuffisances systémiques : Insuffisance de protection, insuffisance de prestation, insuffisance de reconstruction et insuffisance de consolidation de la paix.



Rapport de l'UNESCO, mars 2011.

A lire sur : <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/>

Sur le front des enfants soldats

Ouganda : la difficile réintégration des enfants soldats

Les rebelles ougandais de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) continuent d'opérer impunément. Boutés hors de l'Ouganda en 2006, par le Président Yoweri Museveni, ils se sont «réfugiés» dans les pays voisins, en République démocratique du Congo (RDC), au Sud-Soudan, et en République centrafricaine.

Dans les rues de Kampala, la capitale ougandaise, il n'est pas rare de croiser des gamin(e)s qui ont fui les rangs de la LRA. Livrés à eux-mêmes, leur existence est à jamais bousillée par ce qu'ils ont vu, entendu et commis.

Janeth, 17 ans (par précaution, tous les prénoms ont été changés), a rejoint un centre pour enfants des rues. Kidnappée à 9 ans dans le nord de l'Ouganda avec sa cousine, violée devant sa mère lors de son enlèvement, elle aura été utilisée comme prostituée pendant plus de cinq ans par les rebelles. Pour leurs propres besoins.

Séropositive, tout comme sa cousine, elle a repris ses études.

Alex, 16 ans, est un ami de Janeth : «Les rebelles ont tué mes parents. Ils m'ont demandé de les regarder faire sinon ils me couperaient les mains.» Ce qui est frappant dans les témoignages de ces enfants, c'est l'absence de sentiment.

A travers eux, on retrouve la stratégie de Joseph Kony : en déshumanisant ces enfants, il en fait des machines à tuer.

Certains enfants retournent tout de même dans leur village d'origine dans le nord de l'Ouganda. Là encore, la réintégration pose de sérieux problèmes. Comme cette jeune fille qui a dû tuer et arracher le cœur de sa mère, sous la menace des fusils des LRA, pour avoir la vie sauve : «Je fais beaucoup de cauchemars. Parfois, quand je vais chercher du bois pour préparer les repas, dans les environs du village, j'entends comme les voix des LRA qui me donnent des ordres».

Elle ne fait plus confiance aux hommes, et pense qu'elle ne se mariera jamais. Ses crises nocturnes, caractérisées par des hurlements, la stigmatisent parmi les villageois qui ne comprennent pas et l'appellent désormais «la sorcière».

Selon certains chercheurs, les LRA sont les rebelles qui ont la pire utilisation des enfants soldats à travers le monde.

Les atrocités commises ne permettent aucune reconstruction. Des statistiques montrent que 10% d'entre eux ont été obligés de tuer un proche.

«Rue 89», d'après Arnaud Bebien, 7 mars 2011.

Afghanistan : la fin des enfants soldats ?

Depuis 2010, la police afghane figure sur la liste noire de l'ONU sur l'exploitation des enfants. Mais la situation devrait s'améliorer puisqu'elle vient de signer un accord avec la représentante des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, Radikha Coomaraswamy, visant à stopper le recrutement d'enfants dans ses rangs.

«Nous avons des cas d'enfants de 12 ans utilisés pour la fouille des voitures et des enfants de 14 ou 15 ans postés à des check-points, explique Radikha Coomaraswamy. Nous voulons que l'âge soit strictement vérifié avant le recrutement». L'accord marque une première dans un pays souvent montré du doigt en matière d'exploitation infantile.

L'organisation a recensé plusieurs dizaines de cas d'enfants recrutés dans les rangs de la police.

L'accord doit permettre l'accès aux casernes de la police afghane par des observateurs. L'ONU souhaite aussi voir les autorités afghanes lutter contre le phénomène des Bacha Bazi, des enfants d'une dizaine d'années maquillés et prostitués par des chefs militaires. Une pratique largement répandue.

«A la différence d'autres pratiques culturelles, celle-ci ne trouve aucun défenseur», ajoute Radikha Coomaraswamy. «Les responsables religieux se plaignent que le phénomène prend de l'ampleur. Les talibans sont contre. La société, les médias, les dirigeants disent la même chose et tous veulent interdire cette pratique».

Si l'accord signé est effectivement respecté, les forces de sécurité afghane pourront être retirées de la liste noire des Nations unies sur l'exploitation des enfants.

<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20110204-afghanistan-fin-enfants-soldats> - D'après Karim Lebour, 4 février 2011.

Philippines : un mouvement rebelle s'engage à renoncer à recruter des enfants soldats

Après une visite aux Philippines, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy et le Front démocratique national des Philippines (FDNP) ont convenu d'élaborer un plan d'action destiné à s'assurer qu'aucun enfant n'est présent dans les rangs de la Nouvelle armée populaire (NAP) ou impliqué dans le conflit qui oppose ce mouvement rebelle au gouvernement central de Manille.

«C'est la première fois que nous avons été en mesure d'atteindre le FDNP et j'espère que nous serons en mesure de signer un plan d'action dès que possible», a déclaré Radhika Coomaraswamy dans un communiqué.

La NAP, comme le Front de libération islamique Moro (FLIM) et le groupe Abu Sayyaf, font partie des organisations ayant recours aux enfants soldats et sont cités à ce titre en annexe des rapports du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants dans les conflits armés. Avant que la Représentante spéciale de l'ONU ne rencontre les membres du FDNP, elle avait reçu l'aval du gouvernement philippin qui soutient sans réserve les efforts de l'ONU destinés à engager le dialogue avec le groupe armé.

Au cours de son voyage à Mindanao, Radhika Coomaraswamy s'est entretenue avec la direction du FLIM. Ils ont convenu que le processus de recensement des enfants associés au groupe armé serait achevé dans les neuf prochains mois et que la finalisation du Plan d'action se déroulerait lors d'une nouvelle réunion de haut niveau avec la direction du FLIM.

La Représentante spéciale s'est également félicitée des progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre du plan, notamment des mesures destinées à accroître la sensibilisation des membres du mouvement et des communautés sur les objectifs et la finalité du Plan d'action.

À ce jour, environ 600 enfants ont été recensés dans les rangs du FLIM avec l'appui de l'UNICEF, qui met l'accent sur l'importance d'offrir aux enfants des communautés de la région un accès aux services de base comme les programmes d'éducation et de santé, afin de prévenir leur recrutement par des groupes armés.

«À Mindanao, où les filles et les garçons sont nés dans les communautés où des éléments armés sont une caractéristique constante, nous devons obtenir le soutien du village entier pour que la protection des enfants soit un succès», a souligné Radhika Coomaraswamy, suggérant notamment que des cérémonies officielles soient organisées pour marquer le désengagement des enfants soldats et le début d'une nouvelle étape dans leur vie.

Evoquant ensuite les efforts des autorités, elle s'est dite «heureuse de voir que le gouvernement des Philippines et ses forces armées se sont engagés à prendre des mesures immédiates et à travailler en étroite collaboration avec l'ONU pour mieux protéger les enfants dans les conflits, prévenir les recrutements, et tenir pour responsables ceux qui ne suivraient pas l'ordre de non-recrutement donné».

Avec la Représentante de l'UNICEF dans le pays, Vanessa Tobin, Radhika Coomaraswamy a également apporté son soutien à un projet de loi examiné en ce moment par la Chambre des représentants des Philippines sur la protection des enfants dans les conflits armés. «Il s'agit d'un important projet de loi, non seulement pour protéger les enfants, mais aussi pour responsabiliser ceux qui violent les droits des enfants. Nous exhortons les législateurs à donner la priorité à cette loi historique, qui pourrait devenir un modèle pour les autres pays», a estimé Vanessa Tobin.

www.un.org/french/newscentre/ - UNNEW, 8 avril 2011.

Somalie : le recrutement d'enfants soldats, une pratique de plus en plus courante

Face à l'escalade de violence observée dans l'ensemble de la Somalie depuis le mois de janvier, les groupes armés recruteraient un plus grand nombre d'enfants soldats, certains forçant même les enseignants à enrôler leurs élèves.

«...Des enfants participent aux affrontements et un grand nombre d'entre eux sont tués. Selon certaines informations, les affrontements violents qui ont lieu dans la zone entre Dhusamareb et Ceel Bur, dans la région de Galgaduud, ont également fait de nombreuses victimes chez les enfants», a déclaré le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) le 17 mars, au cours d'une récente offensive contre des groupes rebelles dans la ville de Bulo Hawo, située à la frontière kenyane.

L'AMISOM (la mission militaire de l'Union africaine en Somalie) soutient le GFT (gouvernement général de transition) dont les alliés sont l'Ahlu Sunna Wal Jama et Al-Shahab. Mais Al-Shahab est le principal groupe d'opposition armé...

Al-Shahab force les maîtres coraniques et autres enseignants, a ajouté le responsable, à lui amener leurs élèves pour les entraîner. «Nous avons constaté une forte recrudescence du recrutement d'enfants depuis janvier 2011. Cela coïncidait avec l'escalade actuelle des violences à Mogadiscio et dans certaines régions du sud et du centre de la Somalie».

Bien que l'on ignore leur nombre exact, les enfants soldats seraient entre 2.000 et 3.000 dans les rangs des différents groupes armés, selon les estimations de l'organisme. Exposer les enfants aux échanges de tir, les tuer et les mutiler dans le cadre d'un conflit armé, cela fait partie des violations les plus graves du droit international, que toutes les parties prenantes au conflit sont tenues de respecter. L'exploitation et le recrutement d'enfants de moins de 15 ans est un crime de guerre», a déclaré Rozanne Chorlton, représentante de l'UNICEF en Somalie.

Le GFT a nié enrôler des enfants dans les rangs de ses forces armées. «La politique de ce gouvernement est de ne pas recruter d'enfants, ni d'encourager leur recrutement dans les rangs de l'armée», a dit Abdi Haji Gobdon, porte-parole du gouvernement, à IRIN (Integrated Regional Information Networks - Bureau de coordination des Affaires humanitaires de l'ONU, mais dont la ligne rédactionnelle est indépendante)

Chaque fois que l'on constate la présence d'un mineur dans les rangs des forces gouvernementales, celui-ci est immédiatement libéré et renvoyé dans sa famille, a-t-il expliqué.

M. Gobdon a également invité toute personne ou tout organisme intéressé «à se rendre dans n'importe quelle base militaire gouvernementale pour vérifier par eux-mêmes ».

Disparus

Hawa*, 40 ans, est mère de quatre enfants. Son fils de 13 ans a été recruté de force. «Je le cherche depuis 15 jours», a-t-elle confié à IRIN depuis un camp de déplacés situé à la périphérie de Mogadiscio.

Selon Hawa, c'est Al-Shabab qui lui a pris son fils. «J'ai enfin reçu un appel de lui mardi soir [le 15 mars] et j'entendais des coups de feu. Il était au beau milieu d'un combat. Il est trop jeune pour se retrouver là. Je veux qu'ils libèrent mon fils».

Hawa n'est pas la seule mère dans cette situation, a-t-elle dit. «Beaucoup de mères sont comme moi. Elles cherchent leurs petits. Le mien n'a même pas l'air d'avoir 13 ans. Il est trop petit. Comment peuvent-ils le prendre ?».

Incarcérés

Selon le responsable de l'ONG, les enfants qui ne sont pas enrôlés sont confrontés à d'autres difficultés : à Mogadiscio, la capitale, les forces de sécurité du gouvernement arrêteraient en effet les enfants soupçonnés d'être «à la solde d'Al-Shabab».

«Un grand nombre d'enfants sont détenus dans les prisons publiques, simplement parce qu'une personne les soupçonnait d'être des militants», a-t-il dit.

Le responsable dispose également de preuves qu'un grand nombre de jeunes tués par les troupes du gouvernement et de l'AMISOM étaient des enfants amenés de Jowhar [à 90 kilomètres au nord de Mogadiscio].

Dans les camps où se sont réfugiés des dizaines de milliers de déplacés, ou dans les hôpitaux de Mogadiscio, on trouve «en grande majorité des enfants», a dit le responsable. «Malheureusement, ils ne sont en sécurité nulle part dans ce pays».

L'UNICEF a également exprimé ses préoccupations au sujet des enfants qui auraient été capturés par le GFT et ses alliés à la suite de l'affrontement à Bulo Hawa. «On ne dispose encore d'aucune information détaillée sur les conditions de leur détention, mais l'UNICEF fait son possible pour en savoir plus, afin d'aider à leur fournir une aide humanitaire et à assurer leur protection».

Le recrutement d'enfants, une pratique «répandue»

Selon un rapport publié par les Nations unies en avril 2010, des recherches menées en juin 2009 ont confirmé que le recrutement d'enfants soldats était désormais plus systématique et plus répandu. D'après le rapport, des enfants sont recrutés dans tous les camps, y compris par le GFT.

Un journaliste local a dit à IRIN, sous couvert de l'anonymat, qu'un grand nombre de familles déplacées envoyaient leurs enfants dans des camps de réfugiés au Kenya ou dans des régions sûres, en Somalie, de crainte qu'ils ne soient recrutés de force.

«Ils [leurs parents] ne peuvent pas les protéger», a dit le journaliste. «Les parents qui essaient de le faire risquent leur vie».

* Nom d'emprunt

Service du Bureau pour la Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies, «IRIN», 23 mars 2011.

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

20.000 bébés et leur famille !

Vingt mille, c'est le nombre de bébés qui sont suivis jusqu'à l'âge adulte dans le cadre du projet ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance), menée par l'INED (Institut National d'Études Démographiques) et l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), depuis le mois de mars 2011. Ces enfants ont été recrutés dans 344 maternités réparties sur l'ensemble du territoire. L'ambition est de déterminer l'importance et l'influence de paramètres environnementaux sur le développement et la santé de l'enfant.

Dans ce but, les nouveau-nés seront suivis dès le jour de leur naissance et pendant vingt ans, sous la forme d'observations permanentes (passives) et d'enquêtes ponctuelles (qui nécessitent une participation des intéressés) à des moments de leur existence considérés comme «clés» et surtout de façon régulière. Une évaluation directe des aptitudes de l'enfant aura lieu à 3, 5, 6 et 11 ans.

Le programme commence dès l'accouchement, avec le prélèvement du sang de cordon, d'urine et des cheveux de la mère, ainsi qu'un questionnaire de la mère sur les conditions de grossesse. Les questionnaires seront assez fréquents les premiers mois, pour s'espacer de plus en plus au fil des années. Le dossier scolaire prendra en quelque sorte le relais pour évaluer les compétences cognitives, langagières et socio-affectives de l'enfant.

Le contexte social et démographique sera quant à lui analysé grâce aux réponses fournies par les parents dans un premier temps, puis par les enfants lorsqu'ils seront en âge d'y répondre. Différents paramètres médicaux de l'enfant seront aussi pris en compte, comme les maladies, les vaccinations, les traitements et interventions chirurgicales, l'alimentation... L'exposition à certains polluants (phtalates, bisphénol A, pesticides, métaux lourds) sera également évaluée, notamment en plaçant des capteurs radon et des pièges à poussière au domicile familial.

Une soixantaine d'équipes de recherche, composées de médecins, démographes, économistes, psychologues... exploiteront les données et les résultats seront publiés à chaque grande étape de l'enquête.

De nombreuses réponses sont attendues, notamment dans le domaine de l'influence des nouvelles technologies, des familles recomposées, et pour établir de nouvelles courbes de croissance. Les premiers résultats de cette étude, unique en France mais déjà réalisée dans d'autres pays, (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Pays-Bas), seront probablement disponibles en 2013.

«Le Monde», d'après Gaëlle Dupont, 7 avril 2011.

Nota de la Commission Enfants : *Ce texte pose de sérieux problèmes éthiques. Il s'agit ici d'expérimentation humaine. Comment va-t-on obtenir l'accord des enfants ? Ce sera l'accord des parents, mais quand ils seront majeurs, que va-t-il se passer ? Et si les capteurs détectent des polluants, que fait-on ? Par ailleurs, cette étude paraît porter atteinte à la vie privée des enfants.*

Un enfant sur dix en souffrance à l'école

Selon une étude de l'Observatoire international de la violence à l'école publié le 29 mars 2011, «un enfant sur dix est en souffrance à l'école», a résumé pour l'AFP Jacques Hintzy, président d'UNICEF-France.

«Il n'y a pas de sentiment général d'insécurité à l'école. Mais il ne faut pas non plus minimiser le problème», a ajouté Eric Debarbieux, directeur de l'Observatoire et auteur du rapport, mené en 2009-2010 auprès de 12.326 élèves de CE2, CM1 et CM2 de 8 à 12 ans, issus de 157 écoles de huit académies.

D'après l'étude, les phénomènes de «victimisation» restent plutôt limités puisque près de neuf élèves sur dix (88,9%) déclarent se sentir «tout à fait bien» ou «plutôt bien» à l'école et plus de sept sur dix disent n'être «jamais» victimes de violences ou «très occasionnellement».

Mais pour une minorité d'élèves, la violence se fait sentir, souvent par de petites agressions répétées allant du vol de goûter aux insultes et menaces, mais aussi aux coups, racket ou violences sexuelles. «Chaque petite agression a peu d'importance prise isolément, mais c'est la répétition qui fait que la situation devient grave», a expliqué M. Debarbieux.

Le taux d'élèves victimes de harcèlement physique est estimé à 10,1%, 71,8% des élèves interrogés n'étant pas victimes de violences et 18% l'étant occasionnellement.

67% des agressions physiques sont le fait de garçons contre 20% par des filles et 12% par des groupes mixtes.

Pour les violences verbales, près de deux tiers des élèves (65%) se disent pas ou très peu concernés comme victimes, tandis que 14,4% le sont modérément ou fréquemment.

Au total, 11,7% des élèves interrogés sont victimes de violences répétées à la fois physiques et verbales et deviennent les «boucs émissaires» ou «souffre-douleur» d'une classe, et ce, quelle que soit la sociologie de l'établissement.

«C'est un autre gros enseignement de l'étude : il n'y a pas plus de harcèlement dans les écoles classées +ZEP+ (éducation prioritaire, les plus en difficulté) que dans les établissements +normaux+», ajoute M. Debarbieux.

L'étude met également en garde contre les conséquences scolaires (décrochage, absentéisme) mais aussi psychologiques à long terme. Une faible estime de soi et des tendances dépressives sont beaucoup plus fortes pour les adultes ayant été harcelés autrefois, selon le rapport. «C'est un vrai problème de santé publique qu'il faut traiter de manière préventive», dit-il.

«Si les enseignants sont alertés et formés, le harcèlement a tendance à baisser, confirme dans une interview à l'AFP Jean-Pierre Bellon, co-auteur du livre «Harcèlement et brimades entre élèves». Une sensibilisation précoce est nécessaire «car c'est souvent un phénomène qui naît à l'école primaire avant de se structurer à l'adolescence», ajoute-t-il.

Fin janvier, plusieurs personnalités, dont le pédopsychiatre Marcel Rufo, le sociologue, philosophe et écrivain Edgar Morin s'étaient alarmés, dans une lettre au ministre de l'Education nationale, des phénomènes de «souffre-douleur», de «bouc émissaire» et de brimades entre élèves. Ils proposaient d'organiser une consultation nationale permettant de trouver des solutions.

A la mi-mars, le ministère a lancé une enquête de «victimisation» dans le second degré, qui sera publiée tous les deux ans et concernera 18.000 élèves et personnels de 300 collèges.

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

C'est une Organisation Non Gouvernementale dont le conseil d'administration est composé de représentants de nombreux pays. Ses buts principaux sont :

1 : Le rassemblement, l'encouragement et la dissémination des études scientifiques pluridisciplinaires du phénomène de la violence en milieu scolaire.

2 : L'évaluation scientifique des études et expertises publiées sur la violence en milieu scolaire.

3 : L'évaluation scientifique des programmes et politiques publiques pour lutter contre le phénomène.

4 : La réalisation et la publication régulière d'un bilan de la violence en milieu scolaire dans le monde.

5 : L'élaboration de propositions concrètes pour des actions de terrain appuyées sur les résultats des enquêtes scientifiques.

6 : L'aide à la formation des enseignants et des professionnels.

7 : La formation à la recherche sur la violence en milieu scolaire et le support aux jeunes chercheurs voulant s'engager dans un projet à cet égard.

«AFP», «La Croix», 29 mars 2011.

Violences en mode mineurs

Un jour, c'est un meurtre à l'arme blanche pour une histoire de territoire. Un autre, c'est un lynchage en règle pour une liaison amoureuse ou un rendez-vous Facebook qui tourne au jeu sordide pour une adolescente de 14 ans. Dernier exemple en date de cette violence impliquant des jeunes délinquants, souvent mineurs : un guet-apens dans lequel est tombée lundi une équipe de police à Viry-Chatillon (Essonnes). Cocktails Molotov, boules de pétanque, parpaing, rien n'a été épargné aux policiers pris pour cible. «Nous sommes entrés dans un schéma d'ultraviolence où plus rien n'arrête ces délinquants vis-à-vis des forces de l'ordre, mais aussi vis-à-vis de bandes rivales», note Jean-Claude Delage, secrétaire d'Alliance Police nationale.

Les policiers incriminent le sentiment d'impunité que les plus jeunes auraient développé ces dernières années. «Ils n'ont plus de frein psychologique et un nouveau principe tend à s'imposer : la faisabilité devient légalité. En clair, ces délinquants considèrent comme légales toutes les choses qu'ils peuvent faire, y compris acheter des armes», explique Michel Fize, chercheur au CNRS et auteur de deux études sur les bandes en 1993 et 2008. En quinze ans, il observe trois nouveaux

phénomènes : un rajeunissement des comportements violents (dès 10-12 ans), une féminisation de la violence et une radicalisation. Au point d'inquiéter les Français, selon un sondage révélé lundi par France Bleu. 40 % d'entre eux pensent que la situation des banlieues s'est dégradée en cinq ans et 54 % des habitants de ces cités disent ne pas être en sécurité dans leur quartier. «Il est intolérable que quelques bandes sèment la terreur auprès de nos concitoyens», note Sébastien Pietrasanta, maire d'Asnières (Hauts-de-Seine) qui a instauré un couvre-feu dans sa ville.

Mais pour les spécialistes, cette dérive était prévisible. «Depuis les émeutes de 2005, la situation des banlieues n'a pas changé du tout et les pouvoirs publics n'ont pas offert de nouveaux espoirs à ces jeunes. Quand on est confiné comme un animal en cage, on fait du bricolage pour se sentir exister, et l'identité se forge par l'appartenance à un groupe», analyse Michel Fize. Rappelant la difficulté des conditions de vie familiale, l'échec scolaire, les carences d'encadrement, Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli, deux autres experts expliquent que la bande devient un refuge. «Elles recrutent aisément ces jeunes mis à la rue, elles leur offrent un terrain de revalorisation, un statut, du respect, du prestige même parfois», abondent les deux sociologues sur leur blog. Un phénomène qui explique notamment pourquoi de tout jeunes ados acceptent de faire le guet pour des caïds. Des comportements déviants que Claude Bartolone, député PS du 93, qualifie «d'espèce de patriotisme de cages d'escaliers».

REPERES

222 bandes étaient recensées en 2009 par le ministère de l'Intérieur, dont 79% en Ile de France. Elles comportaient **47% de mineurs et 53% de majeurs**. Un délit d'appartenance à une bande violente a été créé en 2010.

214.612 mineurs ont été mis en cause pour une infraction commise en 2009. **Cela représente 18,3% de mineurs auteurs d'infractions, alors que 71,7% sont des majeurs, une proportion stable depuis 1945, ce qui veut dire que l'essentiel de la criminalité est le fait d'adultes, ce dont on ne parle jamais.**

Un tiers des atteintes aux biens étaient l'œuvre de mineurs en 2009. Ce type d'atteinte est celui pour lequel la proportion de mineurs est la plus élevée. **16,5% des mineurs** qui ont commis des violences en 2009 étaient des **filles**. Elles n'étaient que 13,6% en 2004. En 5 ans, le nombre de filles mises en cause a progressé de 83,7%.

«Direct Matin», 6 avril 2011.

Les mesures sécuritaires contre les mineurs retoquées !

Le Conseil constitutionnel a censuré, le 15 mars 2011, 13 articles de la loi «Loppsi 2», notamment celui étendant aux mineurs l'application de «peines planchers» et celui autorisant leur comparution immédiate à la demande du procureur de la République sans saisir au préalable le juge des enfants.

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure («Loppsi 2»), avait été adoptée au Parlement, le 8 février dernier. Un mois après, le Conseil constitutionnel censure treize articles, retoquant ainsi des mesures sécuritaires contre les mineurs. Les «peines planchers» ne pourront leur être appliquées - ainsi les sanctions continueront d'être adaptées au cas par cas, ce qui est essentiel dans le cas de mineurs. Par ailleurs, les mineurs mis en cause continueront à devoir passer devant le juge des enfants avant toute décision de justice, ce qui permet un meilleur accompagnement du jeune. Le Conseil constitutionnel a donc rejeté la possibilité pour un mineur de passer en comparution immédiate.

Exiger une justice spécifique et adaptée aux enfants

L'UNICEF a contribué activement depuis avril 2008, en lien avec les acteurs de la société civile et le ministère de la Justice, au débat autour de la réforme de l'Ordonnance de 1945, texte fondateur de la justice des mineurs en France. Aujourd'hui, on peut se réjouir de cette décision du Conseil constitutionnel : il a ainsi réaffirmé la spécificité de la justice des mineurs, qui impose de prendre en considération leur personnalité et leur devenir.

«Quel que soit son délit, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant c'est d'abord un enfant en danger», rappelle Jacques Hintzy, le président de l'UNICEF France.

UNICEF, 16 mars 2011.

Le garde des Sceaux, propose un texte qui vise à durcir la justice des mineurs

Pour le garde des Sceaux, Michel Mercier, il y a «urgence à réformer la justice des mineurs». Aussi, a-t-il profité du projet de loi sur les citoyens assesseurs pour rédiger un article sur les jeunes délinquants. «Il faut s'adapter à ce que sont devenus les mineurs aujourd'hui. Il n'est pas question de modifier la majorité pénale, mais de reconnaître qu'un mineur peut commettre des faits graves à 16 ans».

Le nouveau texte prévoit ainsi que, dès lors qu'ils seront âgés de 16 ans ou plus, les mineurs récidivistes ne comparaitront plus devant le «tribunal pour enfants», le terme même est jugé désuet par beaucoup de professionnels, mais devant un tribunal spécial, presque comme les adultes. Ils seront jugés par trois magistrats, dont un seul juge des enfants. Bien que les textes spécifiques aux mineurs continuent de s'appliquer pour eux, l'idée est que les magistrats habitués à juger des majeurs ne porteront pas le même regard sur les faits commis.

Dans tous les cas, les juges n'auront plus à trancher entre la peine et la sanction éducative, ils pourront prononcer les deux. Le projet prévoit d'abaisser de sept à cinq ans la durée de peine nécessaire à un placement en centre éducatif fermé. La chancellerie veut également renforcer le recours aux centres éducatifs fermés, ces centres réservés aux parcours les plus difficiles, dans lesquels les mineurs sont coupés de leur milieu et complètement pris en charge pendant six mois.

Après avoir suscité la polémique, ces centres ont, aujourd'hui, aux yeux de nombreux spécialistes, prouvé leur efficacité. Les études ont montré que 64% des mineurs ne font plus parler d'eux dans l'année qui suit leur sortie du centre. Une vingtaine d'établissements supplémentaires vont donc être ouverts, en plus des 48 sites prévus d'ici à la fin de l'année. Les conditions dans lesquelles un juge peut ordonner un tel placement vont être assouplies.

Le projet de loi vise aussi à réduire les délais de jugement. Il faut près d'un an et demi, en moyenne, avant qu'un jeune délinquant passe devant le tribunal, avaient calculé les députés en 2008. Un décalage qui, trop souvent vide la sanction de son sens dans l'esprit de ces adultes en construction. Tous les mineurs qui auront eu affaire à la justice auront désormais un «dossier

unique» de personnalité à leur nom. Ce dossier retraçant leur histoire et leur parcours, les suivra ensuite quelle que soit la juridiction à laquelle ils seront confrontés -une prouesse technique dans le monde judiciaire.

Enfin, les parents seront également responsabilisés : ceux qui ne répondent pas à une convocation pour le jugement de leurs enfants pourront être sanctionnés.

«Le Figaro», 13 avril 2011 - «20 Minutes», 13 avril 2011.

Les enfants nés d'une mère porteuse ne seront toujours pas inscrits à l'état civil

Il y aurait en France plusieurs centaines d'enfants nés à l'étranger d'une mère porteuse parce que la gestation pour autrui y est interdite.

Depuis près de dix ans, plusieurs couples mènent un même combat pour que la loi française évolue.

Le parquet vient de reconnaître pour la première fois, le 8 mars 2011, le droit à l'état civil des enfants nés de mère porteuse., mais la Cour de cassation leur a signifié un sérieux coup d'arrêt, le 6 avril 2011, en rejetant trois pourvois sur cette question.

C'est d'abord le cas des époux Mennesson qui a été maintes fois médiatisé. Leurs jumelles sont nées en 2000, en Californie, d'une mère porteuse américaine qui avait reçu des embryons issus des spermatozoïdes du mari et d'un don d'ovocytes d'une amie du couple.

Mais il y a également ce couple originaire du Nord, défendu par l'avocat lillois Xavier Labbé, qui se trouve dans la même situation. «Mes clients habitaient Bondues, quand leur fille est née aux États-Unis. L'enfant a donc un passeport américain mais ne peut absolument pas prétendre à des papiers d'identité français», explique Me Labbé. Ennuyeux, on en convient. Mais ce n'est pas tout : «Aux yeux du droit américain, mes clients sont bien ses parents, mais aux yeux du droit français, rien n'est sûr...Tant qu'elle est à l'école, ça va, les enseignants ferment les yeux, quand il s'agira d'entrer en faculté ou dans une grande école, ce sera sans doute une autre histoire. Sans compter, qu'il ne faut pas qu'il arrive quelque chose aux parents», avance Me Labbé.

Aux yeux du droit, ces enfants deviennent des fantômes : ils vivent en France, leurs parents sont français, mais ils n'ont pas la nationalité française. Ils ne figurent pas sur le livret de famille de leurs parents, ils ne peuvent obtenir ni carte d'identité, ni passeport.

Ces couples-là attendaient donc avec impatience la décision de la Cour de cassation. Mais celle-ci a rejeté leurs recours : les enfants nés à l'étranger d'une mère porteuse ne seront donc toujours pas inscrits à l'état civil français, au nom de la protection de «l'ordre public français».

La cour estime que : «le refus de transcription des actes de naissance (américains), ne prive pas les enfants de la filiation maternelle et paternelle que le droit américain leur reconnaît, ni ne les empêche de vivre avec les époux X... en France, ne porte pas atteinte au respect de la vie privée et familiale de ces enfants, au sens de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, non plus qu'à leur intérêt supérieur, garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant».

Le problème reste entier. Faudra-t-il avoir recours à la Cour européenne des droits de l'homme ?

«La Voix du Nord», d'après Éric Dussart, 7 avril 2011 -

Not a de la Commission Enfants : Amnesty International n'a pas de position sur cette question.

MONDE – MONDE – MONDE

La Commission européenne présente le programme de l'Union en matière de droits de l'enfant

Comment l'Union européenne (UE) peut-elle contribuer à la protection des droits de l'enfant dans les tribunaux ? Comment faire en sorte que les décisions prises dans les affaires de garde parentale revêtant une dimension transfrontière soient mises à exécution aussi vite que possible ? Comment empêcher que les enfants soient victimes de harcèlement sur l'internet ? La Commission européenne a présenté le programme de l'UE visant à renforcer les droits de l'enfant par la mise en pratique des principes énoncés dans la charte des droits fondamentaux de l'UE. Ce programme comporte une série d'actions concrètes par lesquelles l'UE peut conférer une valeur ajoutée aux politiques pour le bien-être et la sécurité des enfants, notamment en faisant la promotion d'une justice plus adaptée aux enfants, en informant mieux les enfants de leurs droits et en rendant l'internet plus sûr à leur égard.

«Les droits de l'enfant sont des droits fondamentaux», a déclaré Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice. «L'Union et ses 27 États membres doivent veiller à la protection de ces droits et faire en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant guide leur action. Il faut notamment qu'une justice mieux adaptée aux enfants garantisse la prise en considération de leurs droits chaque fois qu'ils ont affaire au système judiciaire, en tant que victimes ou suspects, ou lorsque leurs parents divorcent et ne s'entendent pas sur les modalités de leur garde».

Le vice-président Antonio Tajani a, quant à lui, souligné la nécessité de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants liée au tourisme. «L'exploitation sexuelle est un acte criminel, une violation grave de la dignité humaine et de l'intégrité physique et mentale des enfants. Nous avons besoin, dans ce domaine, de stratégies conjointes et d'une coopération internationale, ainsi que de campagnes de sensibilisation et de mesures fermes. La communication sur le tourisme que la Commission a adoptée récemment prévoit des actions spécifiques pour lutter contre l'exploitation des enfants», a-t-il ajouté.

Le programme de l'UE énumère onze actions que la Commission entreprendra dans les prochaines années. Cette initiative vise à réaffirmer le ferme engagement des institutions de l'Union et des États membres en faveur de la promotion, de la protection et du respect des droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'UE qui s'y rapportent et à traduire cet engagement en résultats concrets. Dorénavant, les politiques de l'Union qui auront des répercussions directes ou indirectes sur les enfants devront être élaborées, mises en œuvre et supervisées dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Lorsque les enfants sont confrontés au système judiciaire, ils peuvent rencontrer d'importants obstacles. Leurs droits risquent

même d'être bafoués si ce système ne leur est pas adapté. En outre, les plus vulnérables d'entre eux – élevés dans la pauvreté, l'exclusion sociale, ou atteints d'un handicap – requièrent une protection particulière. La Commission tiendra spécialement compte des enfants dans la proposition qu'elle présentera concernant la protection des victimes de la criminalité, en suggérant l'instauration de garanties pour les enfants suspects et en modifiant les règles existantes applicables aux affaires de garde parentale revêtant une dimension transfrontière.

La Commission veillera activement à protéger et responsabiliser les enfants utilisateurs de technologies en ligne et à lutter contre le cyber harcèlement, la manipulation psychologique des enfants, l'exposition à des contenus préjudiciables et les autres formes d'expérience désagréable liées à l'utilisation de ces outils. Pour sensibiliser les enfants et susciter chez eux une citoyenneté active, la Commission créera sur le portail EUROPA, un guichet unique mettant à leur disposition des informations facilement accessibles concernant leurs droits et les politiques de l'Union.

L'action que la Commission mène en matière de droits de l'enfant s'inscrit dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en œuvre la charte des droits fondamentaux, juridiquement contraignante pour les institutions de l'UE lorsqu'elles proposent des instruments législatifs et pour les États membres lorsqu'ils appliquent le droit de l'Union. En octobre 2010, la Commission a adopté une stratégie tendant à l'application effective des dispositions de la charte (IP/10/1348). Elle publiera le mois prochain le premier rapport annuel sur les droits fondamentaux, qui évaluera également les progrès réalisés dans l'application des droits de l'enfant.

Le traité de Lisbonne fait obligation à l'UE de promouvoir la protection des droits de l'enfant, lesquels font également partie intégrante des droits fondamentaux que l'UE s'engage à respecter en vertu de l'article 24 de sa charte des droits fondamentaux. Par ailleurs, l'ensemble des 27 États membres ont ratifié la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

La stratégie Europe 2020 (IP/10/225) et le plan d'action de la Commission pour la mise en œuvre du programme de Stockholm (IP/10/447) présentent une vision, pour le XXI^e siècle, d'une Europe où les enfants bénéficieront d'un meilleur enseignement, auront accès aux services et ressources dont ils ont besoin pour grandir et où leurs droits seront fermement protégés.

Bruxelles, le 15 février 2011

Pour de plus amples informations / Les droits de l'enfant dans l'UE : http://ec.europa.eu/justice/policies/children/policies_children_intro_en.htm

Canada : des enfants qui veulent disparaître

Chaque année, les pédopsychiatres québécois sauvent quelques dizaines d'enfants qui ont tenté de se suicider.

Il s'agit parfois de tout-petits. Ce phénomène resté longtemps tabou prend de l'ampleur depuis quelques années.

La pédopsychiatre Lila Amirali a encore le cœur serré en évoquant son petit patient de 7 ans. «Il avait tenté de s'étrangler avec les cordons du store, dit-elle. C'était la deuxième fois. Le jour d'avant, il avait débranché la télévision pour s'enrouler le fil électrique autour du cou».

Chef du programme de soins de pédopsychiatrie à l'Hôpital pour enfants de Montréal, le Dr Amirali hospitalise chaque année une bonne dizaine d'enfants âgés de 6 à 11 ans qui font des tentatives de suicide.

«Quand j'ai commencé, il y a trois ans, ça m'a sidérée», raconte Roxana Reyes, technicienne en travail social à l'Hôpital pour enfants de Montréal. Coup sur coup, la jeune femme a reçu deux petits de 6 ans. «Le premier s'était lancé au milieu d'un grand boulevard en disant vouloir se faire frapper. L'autre voulait aller rejoindre sa grand-mère au ciel». Parfois, de tout petits enfants sont en cause. Sur le forum d'un site Internet spécialisé, l'automne dernier, une éducatrice se demandait comment aider une fillette de 4 ans qui menaçait régulièrement de se tuer avec un couteau.

«J'ai vu deux ou trois autres cas d'enfants aussi jeunes au cours de ma carrière», confirme le Dr Jean-Jacques Breton, chercheur à la clinique des troubles de l'humeur de l'hôpital psychiatrique pour enfants Rivière-des-Prairies (RDP). «Les tout-petits n'ont pas la même notion de la mort que les adultes, mais ils veulent fuir quelque chose». Plus l'enfant suicidaire est jeune, plus les médecins s'attendent à de graves traumatismes. Le garçonnet de 7 ans traité par Lila Amirali venait tout juste d'être placé en famille d'accueil. Ses parents, toxicomanes, étaient incapables de s'occuper de lui. Mais ce n'est pas toujours le cas.

«En octobre, j'ai reçu un garçon de 8 ans qui venait d'une famille bien ordinaire, précise la pédopsychiatre. Il avait aussi tenté de se pendre. Ses parents ne sont pas capables de se séparer comme il faut. Les conflits sont continuels. L'enfant est fâché contre eux et la seule solution qu'il imagine, c'est de disparaître».

Les tentatives surviennent fréquemment sous le couvert de jeux dangereux, révèle Terry Zaloum, psychologue à la clinique des troubles de l'humeur de RDP. A l'âge de 9 ans, l'un de ses petits patients a été conduit aux urgences par sa mère, catastrophée devant les profondes marques sur son cou. «Pendant des semaines, le garçon a prétendu qu'il avait simplement joué avec les cordons du store chez son père, dit la psychologue. Dans mon bureau, il attachait les personnages avec de la ficelle et les faisait tomber d'une maison de poupée en disant parfois : Ah ! Il est mort... »

Ces conduites à risque amènent au moins les parents à consulter, note son collègue Jean-Jacques Breton. En flirtant avec le danger, les enfants tentent de fuir des sentiments de vide et de désespoir. Certains se sentent mauvais et veulent se punir.

«Ils peuvent aller se coucher au beau milieu de la rue pendant plusieurs minutes, ou grimper sur le toit ou dans des arbres très hauts. C'est leur façon de dire que ça ne va vraiment pas», explique Gino Proulx, chef d'une unité spécialisée au Centre jeunesse de la Montérégie [région située face à Montréal et à la frontière avec les États-Unis]. Dans son unité où vivent 8 enfants de 6 à 11 ans, rien n'est laissé au hasard. Les crochets des portemanteaux cèdent si l'on y accroche quelque chose de lourd. Les éducateurs savent déjouer le système de verrouillage des portes des douches. Le réseau électrique est inaccessible. «Ailleurs, des enfants ont déjà tenté de s'électrocuter en urinant sur le système de chauffage», précise M. Proulx.

Tous ces enfants veulent-ils vraiment disparaître ?

«Certains pensent que ça fonctionne comme dans les jeux vidéo, où le personnage principal peut toujours revenir dans une nouvelle partie», répond le Dr Amirali.

D'après plusieurs études, contrairement aux adultes, les enfants suicidaires ne souffrent pas nécessairement de dépression majeure.

«Le suicide chez l'enfant est souvent très impulsif, il se sent seul et va se lancer d'un coup», constate la technicienne en travail social Roxana Reyes.

Accident ou suicide ? Il est parfois très difficile de le savoir. Au Québec, les accidents sont la première cause de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 11 ans. Et il n'est pas impossible que certains d'entre eux aient été voulus, du moins en partie.

«Mais, puisqu'on ne veut pas imaginer qu'un enfant veuille mourir, on réinterprète les événements, analyse Terry Zaloum. Souvent, les adolescents suicidaires nous disent qu'ils ont fait leurs premières tentatives dès l'enfance et que personne ne l'a jamais su».

«Direct Matin», d'après Marie-Claude Malboeuf, 2 mars 2011.

Haïti : restaveks... pour toujours ?

Ils sont debout depuis 4 ou 5 heures du matin. Ils ont dormi sous la table de la cuisine de leur maître. Ils ont parfois seulement 6, 8 ou 10 ans. Ils ont balayé, astiqué, récuré toute la journée. Ils ont conduit les enfants du maître à l'école. Ils sont allés chercher de l'eau, du bois, du charbon. Ils ont fait les courses, préparé les repas. Ils n'ont pas mangé à leur faim, ont été battus, insultés, humiliés tout au long du jour. Le soir venu, les plus «chanceux» vont à l'école. Mais pas à la même école que les enfants de leur maître. Non. Ils vont à l'école des restaveks, entre 17 et 20 heures, quand ils sont à moitié crevés, et quand les enseignants n'en peuvent plus, eux non plus.

Ecoles effondrées, misère accrue, le nombre de restaveks a augmenté de manière vertigineuse.

Le recensement de 1998 en avait dénombré 300.000. «Ils sont aujourd'hui au moins 400.000. C'est au moins un enfant haïtien sur dix», explique Gertrude Séjour, directrice de la Fondation Maurice A. Sixto, qui a pour mission de défendre les droits des enfants en Haïti, en particulier les droits des restaveks, «le tremblement de terre, en aggravant la précarité et la pauvreté, a fait augmenter très nettement la domesticité infantile», constate-t-elle.

Les restaveks sont des enfants issus des campagnes pauvres qui ont été confiés à une famille citadine afin d'échapper à la misère. «Ils sont pris par une tante, un oncle ou un cousin qui s'engage à les nourrir et à les envoyer à l'école», raconte Jean-Robert Cadet (ancien restavek lui-même). Leur réalité est évidemment tout autre. Si une poignée de restaveks sont bien traités, la majorité d'entre eux sont utilisés comme domestiques, maltraités et ne voient jamais les murs d'une classe. En lieu et place de livres et d'ardoises, ce sont torchons et serpillières qui font leur quotidien, sans espoir d'en sortir la plupart du temps. «Ils sont considérés comme des meubles. Et les filles deviennent des objets sexuels», explique la cinéaste haïtienne Rachèle Magloire. «Les restaveks filles sont souvent violées, non seulement par le père, mais aussi par les garçons de la famille. Quand elles tombent enceintes, elles sont mises à la porte», renchérit Jean-Robert Cadet.

Comment les familles biologiques peuvent-elles ainsi confier leur progéniture à une famille où on leur infligera sévices et brutalités? «Elles perdent la trace de leurs enfants», explique Gertrude Séjour, «et ne savent plus ce qu'ils sont devenus». Jean-Robert Cadet y voit plutôt un certain déni de la réalité. Selon lui, cette pratique répandue serait davantage la conséquence de l'esclavage: «Ce n'est pas la pauvreté qui pousse à maltraiter, mais la culture esclavagiste.»

«Il y a des pays aussi pauvres qu'Haïti, poursuit Jean-Robert Cadet, où un tel asservissement des enfants n'existe pas. Comme à Cuba, où l'école est obligatoire et où tous les enfants la fréquentent effectivement». L'école : Maître mot de la lutte que mène ce rescapé, devenu un restavek à l'âge de 4 ans, après la mort de sa mère. «Seule l'école pourra vraiment changer les choses, martèle-t-il. Il faut qu'Haïti trouve le moyen d'envoyer tous ses enfants à l'école. Filles et garçons». La plupart des écoles haïtiennes étant privées, le coût des études est prohibitif pour les familles pauvres. «Même dans les écoles publiques, il faut acheter de nombreuses fournitures, des livres, des uniformes, déplore-t-il. Les parents ne peuvent tout simplement pas».

«La domesticité a changé de mains, affirme Gertrude Séjour. Avant, c'était les riches qui avaient des restaveks. L'enfant avait un minimum. Aujourd'hui, ce sont les familles pauvres qui les accueillent, celles qui n'ont pas les moyens de s'offrir une travailleuse domestique ou qui ont tout bonnement besoin d'eux pour pouvoir aller travailler à l'extérieur de la maison».

Gertrude Séjour et son équipe de la Fondation Maurice A. Sixto effectuent depuis plusieurs mois une tournée à travers Haïti pour sensibiliser la population à la condition des restaveks. «Quand on a six ou sept enfants à soi sur les bras, (c'est normal) d'avoir un ou deux restaveks pour servir la maison».

A ceux et celles qui pensent qu'Haïti a d'autres chats à fouetter que s'attaquer au système des restaveks et qu'il ne faut pas accabler un pays qui a eu suffisamment de malheur, Jean-Robert Cadet répond de façon catégorique. «Il ne faut pas cacher ce problème-là. C'est justement le temps d'en parler pendant que la communauté internationale est présente et qu'Haïti essaie de repartir sur de nouvelles bases. Il en va de l'avenir des enfants d'Haïti».

«Courrier International», 3 mars 2011.

Argentine : la junte jugée pour les «bébés volés»

Le procès de huit militaires pour le vol de nouveau-nés et le meurtre de prisonnières s'est ouvert le 29 février 2011 devant le tribunal de Retiro, à Buenos Aires. Parmi eux, les ex-généraux Jorge Videla et Reynaldo Bignone, dictateurs de profession durant la sanglante parenthèse militaire (1976-1983) qui a fait 20.000 morts et disparus en Argentine.

Ils sont accusés d'avoir programmé le vol de bébés de prisonnières enceintes qui étaient exécutées après leur accouchement. Les nouveau-nés étaient ensuite confiés à des militaires, à des suppôts du régime ou à des familles qui pensaient sincèrement adopter un orphelin. En compagnie de six autres officiers (deux responsables sont morts avant l'ouverture du procès) qui partagent avec eux le banc des accusés, ces chefs des junte qui se sont succédés au pouvoir, ont déjà été condamnés à la prison à vie ou à de lourdes peines d'incarcération pour de multiples affaires de violation des droits de l'homme. Les huit militaires doivent aujourd'hui répondre de 34 cas d'enlèvement et de changement d'identité de mineurs de moins de 10 ans.

Mémoire. Depuis la fin de la dictature, l'Argentine organise régulièrement des procès «historiques». Celui qui vient de s'ouvrir et devrait durer plusieurs mois reste symbolique des pratiques criminelles d'une tyrannie qui avait introduit les «disparitions» d'opposants comme méthode de gouvernement et le pillage systématique du pays comme doctrine économique. «C'est également toute la mémoire d'un peuple, dont peu de familles ont été épargnées par la répression, qui est ravivée par l'énoncé public de cette sinistre réalité», estime Hebe de Bonafini, l'une des responsables des Mères de la place de Mai qui ont contribué, par leurs manifestations régulières, à faire tomber la dictature.

Au total, 500 bébés ou enfants en bas âge de prisonnières «terroristes» ont été volés, la plupart dans les locaux de l'Ecole de mécanique de la marine (Esma), transformée en centre d'extermination. Quelque 5.000 personnes ont été détenues et torturées à l'Esma. Seule une centaine d'entre elles a survécu et va être citée parmi les 370 témoins de l'accusation.

Encagoulées. La «maternité» de l'Esma se trouvait au premier étage du bâtiment principal, là où se situait également le couloir que les bourreaux appelaient cyniquement «l'avenue du Bonheur», qui menait aux salles de torture. Les futures mères accouchaient encagoulées et ne pouvaient même pas voir leur bébé à la naissance. La plupart d'entre elles étaient ensuite droguées et jetées vivantes d'hélicoptères dans les eaux boueuses du Rio de la Plata.

Si quelques parents «adoptifs» ont déjà été condamnés à des peines de prison, les véritables responsables sont jugés aujourd'hui, grâce à l'opiniâtreté des Mères et des grands-mères de la place de Mai. Les associations, qui ont constitué une base de données ADN, ont pour l'instant débusqué 102 enfants de «disparues». Mais leur détermination à les retrouver tous entre parfois en conflit avec les intéressés eux-mêmes. Plus de trente ans après les faits, certains «bébés» devenus adultes ne souhaitent tout simplement pas retrouver leur identité biologique.

«Libération», 1 mars 2011.

Algérie : 146 enfants enlevés en deux ans, la pédophilie fait des ravages

«La pédophilie est devenue une réalité indéniable en Algérie. Ce phénomène, naguère méconnu dans notre société, est en train de gagner du terrain.

Pour preuve, les cas d'enlèvements d'enfants motivés par des abus sexuels, dont font état mensuellement les services de sécurité, sèment la psychose. En effet, pas moins de 146 enfants ont été enlevés en deux ans dans l'ensemble du pays, selon des statistiques de la Gendarmerie nationale.

Ce chiffre, qui donne froid dans le dos, risque d'augmenter dans les prochaines années, d'autant plus que le terrain est très propice aux kidnappeurs qui agissent en toute quiétude pour arriver à leurs fins. Jusqu'à présent, la police comme la Gendarmerie nationale font face à ce phénomène avec peu d'expérience. Pis, aucune section spécialisée dans la pédophilie n'existe en Algérie, et c'est ce qui a rendu encore plus difficile la tâche de ces corps de sécurité.

La situation est au rouge, selon les prévisions de bon nombre d'observateurs avertis, qui expliquent le phénomène de l'enlèvement par une recrudescence des actes de banditisme, de terrorisme, et surtout de pédophilie. Aujourd'hui, le kidnapping d'enfants reprend de plus belle dans diverses régions du pays, dont la Kabylie, en proie à des actes de terrorisme et de banditisme qui ne cessent de gagner du terrain.

Yacine, Amira, Yasser, Fatiha et les autres

Tout le monde se souvient de la petite Amira Hamzaoui, portée disparue deux jours avant le début du mois sacré, qui a été retrouvée assassinée quelques semaines après. Le corps portait des marques de maltraitance et de viol, ce qui a poussé les forces de l'ordre à émettre l'hypothèse d'un acte pédophile commis par une personne dont le visage était familier à Amira.

L'hypothèse s'est renforcée par l'accusation portée par la famille de la petite contre un cousin qui avait l'habitude de leur rendre visite et que la petite adorait. Une enquête a été ouverte pour connaître les motifs du meurtre.

Les services de sécurité de la wilaya de Tipasa se disent incapables de se prononcer sur les circonstances du meurtre, avant le rapport du médecin légiste, élément indispensable susceptible de diriger l'enquête vers une piste plausible.

Autres lieux, autres faits divers odieux. A El Rahmania, Fatiha ne savait pas que la visite qu'elle allait rendre à son frère, berger dans la région de Chouakria dans la même commune, allait être la dernière. La petite fille a été enlevée alors qu'elle se rendait sur le lieu de travail de son frère berger.

Depuis, Fatiha n'a plus donné signe de vie, laissant sa famille effondrée. La famille de la victime a contacté les services de la Gendarmerie nationale qui ont procédé à une enquête minutieuse afin de déterminer les circonstances du kidnapping.

Mais à ce jour, aucune piste n'a abouti. L'hypothèse de l'enlèvement a été soulevée, sachant que la famille de la victime avait reçu des appels anonymes demandant une rançon. Ces appels sont restés sans suite, selon les déclarations de l'oncle de Fatiha. La famille de la petite Fatiha prie toujours pour la retrouver un jour saine et sauve.

A la lecture de tous ces faits divers, l'appel à la vigilance est devenu plus que jamais une nécessité pressante.

Il suffit d'un moment d'inattention, et le tour est joué, car on ne prévoit jamais ce type d'incidents malencontreux. Nombreux sont les cas de disparitions d'enfants retrouvés morts dans la majorité des cas, qui défrayent la chronique, plongeant la société civile dans un état de terreur constant.

Les chiffres avancés par les services de sécurité reflètent l'alarmante expansion d'un phénomène qui hante, aujourd'hui, la population algérienne. En effet, les dernières statistiques réalisées par les services de la Gendarmerie nationale en 2010, mettent en évidence 146 cas de kidnapping dont la majorité a eu pour motif l'abus sexuel.

Ce qui s'est produit avec le jeune Yasser de Constantine, âgé de 12 ans, confirme que la pédophilie est bien présente en Algérie, car le kidnappeur et violeur du petit n'était autre que le voisin proche qui avait l'air si ingénu et adorait jouer avec le petit garçon. Personne ne se douta de ses intentions jusqu'au jour où le drame survint. Il est à signaler que l'Algérie souffre sérieusement de ce fléau qu'est la pédophilie.

Des statistiques publiés par la GN affirment, d'autre part, que 46% des cas d'enlèvements ont concerné les enfants dont l'âge varie entre 11 et 15 ans, contre 22% pour ceux âgés entre 6 et 10 ans, 12% pour ceux âgés entre 16 et 18 ans, et 10% pour ceux de moins de 5 ans. Les mêmes statistiques indiquent que 21% des agresseurs sont des voisins, donc des personnes faisant partie de l'entourage de l'enfant, 9% sont des instituteurs, dans les 6% restants figurent parents, gardiens, proches et fonctionnaires au niveau de l'administration de l'école.

«Le jour d'Algérie», d'après Sofiane Abi, 27 janvier 2011

Algérie : des enfants envoyés illégalement en Europe pour obtenir les aides

«Des enfants algériens sont envoyés en Europe, et notamment en Espagne, à bord d'embarcations de fortune afin de profiter des dispositions sociales favorables pour les enfants mineurs», a déploré à la radio, chaîne III, un haut responsable algérien, Halim Benatallah.

«Il y a beaucoup de parents chez nous qui ont tendance à exporter leurs enfants mineurs dans les embarcations de harraga (clandestins), c'est tout à fait déplorable», a déclaré le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la communauté nationale à l'étranger, qui était interrogé en duplex depuis Berlin.

«Imitant en cela des pratiques suivies par des pays voisins, les parents essaient d'exploiter les bonnes dispositions des lois des pays envers les enfants mineurs qui sont pris en charge», a ajouté M. Benatallah. «Et alors, il lancent leurs enfants dans des embarcations».

«Une fois arrivés sur les côtes européennes, ils sont alors pris en charge par des associations comprenant notamment des femmes algériennes, et lorsque celles-ci contactent les parents en Algérie, ils refusent de les reprendre», a-t-il indiqué. «Ils préfèrent que leurs enfants restent là-bas et à la limite, ils coupent les communications téléphoniques», a expliqué M. Benatallah. Le haut responsable n'a pu fournir de chiffres «mais les cas se multiplient et cela commence à interpellier notre communauté sur place», a-t-il noté, qualifiant ces parents «d'irresponsables».

Alger (AFP) – 31 janvier 2011 - <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info>

Viols en RDC : un colonel condamné à 20 ans de prison

Un colonel a été condamné le 21 février 2011 à 20 ans de réclusion pour les viols commis par lui-même et ses hommes dans un village de la République démocratique du Congo (RDC) durant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Ce verdict, rendu par un tribunal militaire mobile, est historique dans ce pays où le viol est fréquemment utilisé comme arme de guerre et où l'impunité régnait jusqu'alors. C'était la première fois qu'un commandant était jugé pour ce type de crime.

Le colonel Mutuare Daniel Kibibi, 46 ans, a été reconnu coupable de quatre chefs de crimes contre l'humanité et condamné à 20 ans de prison. Le procureur avait réclamé la peine de mort.

D'après l'accusation, le commandant avait donné l'ordre à ses hommes d'attaquer le village de Fizi (à 35km au sud de Baraka) la nuit du Nouvel An. Les médecins qui sont ensuite intervenus sur place ont dû soigner 62 femmes qui avaient été violées.

Durant le procès, à Baraka, 49 femmes ont témoigné. L'une d'elles a expliqué que le colonel Kibibi l'avait violée. Une autre a raconté avoir été battue à coups de poing et de crosse de fusil tandis que cinq militaires abusaient d'elles à tour de rôle. Une femme aux cheveux blancs a confié avoir été battue et violée par 12 soldats, par voies vaginale et anale, sous les yeux de son mari et de leurs enfants.

Dix autres personnes comparaissaient en même temps que le colonel Kibibi. Trois officiers ont été condamnés, comme lui, à 20 ans de prison; cinq autres militaires ont écopé de peines moins longues. Un homme a été acquitté. Un autre accusé sera jugé prochainement par un tribunal pour enfants.

Au moins 8.300 viols ont été signalés au Congo-Kinshasa pour la seule année 2009 mais les organisations humanitaires estiment que leur nombre réel est bien plus élevé. Les violences sexuelles sont utilisées par des soldats et des miliciens pour intimider, punir et contrôler les populations locales, notamment dans l'est du pays.

Baraka est située à neuf heures de route de la capitale provinciale, c'est une ville moderne du Sud-Kivu située dans le territoire de Fizi, au bord du lac Tanganika. L'organisation du procès a été financée par l'une des fondations Open Society de George Soros, l'association américaine du barreau (ABA), Avocats sans frontières et la mission de l'ONU au Congo-Kinshasa (MONUSCO, ex-MONUC).

Baraka, Congo-Kinshasa (AP), 21 février 2011.

Bangladesh : Hena, 14 ans, tuée pour avoir été violée

Hena Akhter, 14 ans, a été condamnée à recevoir 101 coups de fouet en place publique pour avoir eu une relation sexuelle avec un homme marié. Mais 70 auront suffi pour qu'elle s'écroule. Emmenée à l'hôpital, elle a succombé à ses blessures une semaine plus tard. Selon des journalistes de CNN, le rapport d'autopsie ne faisait aucune mention de traces de coups et laissait planer le doute sur une possible tentative de suicide...

Tout a commencé lorsqu'une nuit, cette jeune Bengladaise résidant dans le village de Shariatpur s'est levée pour aller aux toilettes. C'est le moment qu'a choisi son cousin, trois fois son âge, pour l'attraper et la violer. Surpris par la femme de celui-ci, Hena est rouée de coups. Un imam du village lance alors une fatwa contre elle : 101 coups de fouet ne seront pas de trop pour la punir «d'avoir couché» avec un homme marié. Quant à son cousin, il est lui aussi condamné à recevoir 201 coups de fouet pour adultère. Mais il parvient étrangement à s'échapper alors que son châtiment vient seulement de commencer.

Les parents de Hena demandent alors à ce que le corps de leur fille soit exhumé et qu'une nouvelle autopsie ait lieu pour prouver qu'elle est bien morte des suites de la fatwa. Une sentence d'autant plus injuste que le père d'Hena s'était déjà plaint à plusieurs reprises aux chefs du village du harcèlement quotidien que pratiquait le cousin d'Hena sur sa fille. Celui-ci avait même été condamné à verser une amende à la famille d'Hena pour la dédommager. Des éléments qui tendent bien à prouver qu'Hena a bel et bien été victime d'un viol.

La loi bangladaise n'autorise plus l'application de la charia. Cependant, la loi islamique continue d'être appliquée dans les villages où la pauvreté et l'absence d'éducation sont légion.

Les médecins qui ont pratiqué l'autopsie de la jeune Hena ont été mis en examen pour avoir rédigé un faux rapport d'autopsie dans le but de cacher les causes réelles de la mort de la jeune fille. Le corps d'Hena a également été exhumé et une nouvelle autopsie a révélé que l'adolescente avait succombé à une hémorragie interne. Le cousin d'Hena a lui aussi été arrêté par la police.

«Tout ce que je demande, c'est que justice soit faite», a confié le père d'Hena, Darbesh Khan à CNN. «Elle était innocente», ajoute sa femme, Aklima. Tous deux craignent aujourd'hui des représailles pour avoir dénoncé la fatwa de l'imam du village.

Elle.fr, 2 avril 2011.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Le divorce : «une souffrance» pour les enfants.

Le divorce serait vécu par les enfants comme un séisme, une souffrance qui aurait des répercussions inévitables sur la scolarité, la vie professionnelle et la personnalité.

Ce sont les principales conclusions d'une enquête menée en 2010 par l'Union des familles en Europe (UFE) auprès de 1.137 adultes âgés de 18 à 56 ans, tous enfants de parents divorcés.

Pour le sociologue François de Singly, auteur de «La sociologie de la famille contemporaine» (Armand Colin – 2007), cette étude montre surtout que «les partisans de la famille traditionnelle n'ont pas baissé les bras». Le pédopsychiatre Jacques Maillet trouve, lui, au moins une vertu à cette enquête : «Il faudrait réfléchir davantage sur la place faite à l'enfant dans une société où tout se consomme et se jette, surtout dans le contexte de plus en plus fréquent des divorces précoces».

«Direct Matin», 8 février 2011.

La situation de la fille d'un couple de femmes devant la CEDH

Deux lesbiennes françaises, qui vivent en couple depuis 22 ans, pacsées depuis 2002, ont plaidé le 12 avril 2011, devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), via leur avocate, pour que l'une puisse adopter la fille de l'autre, et que l'enfant ait ainsi deux parents.

Le litige porté devant les juges de Strasbourg - et qui ne devrait pas trouver de réponse judiciaire avant plusieurs mois - concerne la petite Alexandra, 10 ans, qui vit depuis sa naissance avec sa mère et la compagne de cette dernière.

Selon la magistrate Anne-Françoise Tissier, donner raison aux requérantes «constituerait un bouleversement sociétal. Cela pose des questions de société et de bioéthique qui requièrent de toute évidence un débat démocratique, car des changements en la matière ne peuvent être avalisés que par le parlement».

Strasbourg, (Conseil de l'Europe) AFP – 12 avril 2011.

La loi Loppsi 2, une «boîte à outils» anti-délinquants...

Au terme de plusieurs mois de vifs débats au Parlement, et malgré les critiques de l'opposition, la loi Loppsi 2 a été adoptée dans la nuit du 8 février 2011. Selon M. Hortefeux, cette loi est «une boîte à outils à la disposition de la protection et de la sécurité des Français et... donne les moyens de lutter à armes égales avec les délinquants».

Le député socialiste, Julien Dray a assimilé ce texte «à une fuite en avant dans le tout-carcéral». Il estime que les peines planchers vont à l'encontre de «l'individualisation» des peines, force de la justice.

Pour le député Europe Ecologie/Vert Noël Mamère, ce projet «est exclusivement répressif», au détriment de la prévention (voir article sur la censure du Conseil constitutionnel page 9)

«Direct Matin», 8 février 2011.

La prévention précoce : entre acquis et controverses

Cinq ans après la publication controversée de l'expertise collective de l'INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, quel bilan peut-on tirer des actions visant à prévenir de façon précoce les risques de vulnérabilité sociale et psychologique ? Certaines études, essentiellement anglo-saxonnes, indiquent que la mise en place de politiques de prévention dès le plus jeune âge, avant que ne surviennent des risques identifiés, serait efficace sur le long terme du point de vue de la santé, de la réussite scolaire, voire des incivilités. Ces politiques permettraient d'éviter des interventions curatives plus coûteuses pour la collectivité et aux résultats parfois incertains. Elles viendraient s'ajouter aux dispositifs de prévention à vocation universaliste (accueil de tous les publics), moins efficaces pour les publics les plus fragiles. De nombreux professionnels invitent toutefois à aborder avec précaution la question d'un plus grand ciblage des dispositifs de prévention précoce, voire émettent des réserves sur leur principe même.

Guillaume Malochet, avec la collaboration de Flore Capelier, Centre d'analyse stratégique, département questions sociales, 22 février 2011.

MONDE – MONDE – MONDE

Démantèlement d'un vaste réseau international de pédophilie sur Internet

Un vaste réseau international de pornographie infantile sur internet a été démantelé et 184 suspects au total ont été interpellés au cours de l'une des plus importantes opérations de police jamais organisée contre ce type de réseaux, a annoncé le 16 mars 2011, l'Office de police criminelle de l'Union européenne Europol. «670 suspects ont été identifiés, 184 arrestations ont déjà eu lieu et 230 enfants, victimes de ces crimes épouvantables, ont été identifiés», a déclaré le directeur de l'office européen de police Europol, Rob Wainwright, au cours d'une conférence de presse à La Haye. «Nous nous attendons à ce que ces chiffres augmentent encore», a-t-il souligné. Baptisée «Opération sauvetage», l'enquête, qui avait démarré il y a trois ans, s'est concentrée sur un forum internet, «boylover.net», faisant la promotion des relations sexuelles entre adultes et jeunes garçons et qui a compté jusqu'à 70.000 membres. Ceux-ci entraient en contact les uns avec les autres via le forum et poursuivaient leurs relations par courriels, échangeant des photos et des vidéos de pornographie infantile. «Je peux confirmer qu'il s'agit de l'une des opérations les plus abouties au cours des dernières années contre ce qui est probablement le plus grand réseau de pédophilie via internet au monde», a-t-il ajouté. 13 pays ont été impliqués dans l'opération : l'Australie, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Roumanie, la Grèce, l'Espagne, l'Islande, les Pays-Bas et l'Italie.

AFP, 16 mars 2011.

<http://www.france24.com/fr/20110316-arrestations-reseau-international-pedophilie-pornographie-infantile-europol-police-criminalite-internet>

Près de 90 villages sénégalais et maliens s'engagent à abandonner l'excision

Des représentants de près de 90 villages sénégalais et maliens se sont engagés à abandonner l'excision lors d'une cérémonie solennelle dans l'est du Sénégal, frontalier du Mali.

Cette cérémonie «de déclaration d'abandon de l'excision et des mariages précoces et forcés des filles», a regroupé environ 1.500 participants représentant «70 villages sénégalais et 19 villages maliens» à Gathiary, localité de la région de Tambacounda, a indiqué à l'AFP Ali Ba, de l'ONG Tostan qui lutte pour l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF).

Il s'agit de populations majoritairement mandingue et soninké, deux des communautés pratiquant le plus les MGF qui, selon Tostan, affectent deux à trois millions de filles et femmes chaque année, en Afrique notamment. «Cette déclaration nous a fait atteindre 4.751 communautés sur les 5.000 ciblées (par Tostan) au Sénégal depuis 1997», a ajouté M. Ba, selon qui des chefs religieux sénégalais et maliens ont été impliqués dans la campagne et ont animé des «rencontres de sensibilisation intervillageoises» dans les deux pays avant la cérémonie de Gathiary.

Kalidou Sy, coordinateur national de Tostan, a précisé que la manifestation s'est déroulée en présence de responsables sénégalais mais également mauritaniens. «Il s'agit pour Tostan d'accompagner les populations à faire la promotion de la stratégie transfrontalière» en matière de lutte contre les MGF, a souligné M. Sy.

Le Sénégal a adopté en 1999 une loi interdisant l'excision, mais la pratique persiste dans certaines communautés, où les filles sont excisées en cachette ou conduites dans des pays voisins où les MGF ne sont pas pénalisées, pour y être excisées, d'après des acteurs de la lutte sur le terrain.

<http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-redir.htm?&rub=6&xm1=newsmlmmd.1e85c3c13bf9fa1647dc9d2f04bf12e0.211.xml>

739 enfants sont morts dans la guerre en Afghanistan en 2010

Deux enfants sont morts chaque jour en moyenne dans la guerre d'Afghanistan l'année dernière, et des régions qui étaient naguère en paix dans le Nord comptent aujourd'hui parmi les plus dangereuses, a déclaré mercredi l'ONG afghane de défense des droits ARM.

Selon cette organisation, sur les 2.421 civils qui sont morts dans divers incidents liés à la guerre en 2010, 739 étaient mineurs.

Les deux tiers des morts d'enfants sont dues à des «groupes d'opposition armés», insurgés, et 17% sont dues aux forces de la coalition internationale, selon ARM.

«Un grand nombre de ces enfants ont péri dans les provinces de Kandahar et du Helmand, bastions traditionnels de l'insurrection des talibans dans le sud de l'Afghanistan, mais les provinces de Kunar, dans l'Est, et de Kunduz, dans le Nord, sont également parmi les régions les plus dangereuses pour les enfants», ajoute-t-elle en soulignant la propagation des violences des bastions du Sud et de l'Est vers des zones naguère en paix d'Afghanistan.

Le nombre de victimes civiles et militaires a atteint un niveau record en 2010 en Afghanistan. Le nombre d'enfants tués a cependant été en recul l'an dernier par rapport à 2009, année où 1.050 d'entre eux avaient péri, indique ARM.

Matt Robinson, Eric Faye pour le service français
<http://fr.news.yahoo.com/4/20110209/twl-afghanistan-guerre-enfants-41953f5.html>

Inde : fillettes prostituées

Récemment, lors d'une série de descentes dans des maisons closes de l'Etat du Madhya Pradesh, la police a sauvé 21

fillettes, de 1 à 8 ans, qui avaient été enlevées. Dans un but sordide de profit, des membres de la tribu Banchra avaient donné des hormones et des stéroïdes à des enfants, dont la plus jeune avait un an, afin de les murir physiquement pour pouvoir les prostituer. Autrefois, dès la puberté, les filles de cette tribu étaient poussées à la prostitution. «Mais avec une population féminine en diminution, les hommes ont commencé à enlever et à droguer des fillettes des environs», a expliqué le commissaire de police. L'impact des hormones peut être dévastateur sur des fillettes très jeunes, a déclaré un endocrinologue de l'Institut des Sciences médicales de Delhi.

«HindustanTimes», Mandsaur, MP, Inde, 24 mars 2011.

Inde : protection des enfants atteints de maladies mentales

L'Inde veut se joindre au mouvement mondial contre la maltraitance des personnes souffrant de maladies mentales. En Asie de sud-est, y compris en Inde, il est encore courant, par exemple, que des patients de tous âges soient enchaînés, à un pilier ou à leur lit, dans des institutions supposées les traiter. Le projet de loi interdisant de telles pratiques spécifie en outre qu'aucun mineur de moins de 18 ans ne doit être admis en institution psychiatrique sauf en cas de circonstance exceptionnelle et sur l'avis concluant de deux psychiatres l'ayant examiné indépendamment dans les 7 jours avant l'admission.

Kunteya Sinha, «The Times of India», Mumbai, 23 mars 2011.

Inde : la justice prend son temps

Malgré des accusations d'abus sexuels sur mineurs au Royaume-Uni, en Tanzanie et en Inde, et malgré une condamnation en 2006 pour abus physiques et sexuels sur des jeunes garçons, deux Britanniques, Duncan Grant et Alan Waters, retraités de la British Navy, ont continué à gérer un «refuge» pour enfants des rues dans un bidonville de Mumbai (Bombay). Ces garçons mineurs ont des petits boulots divers dans les quartiers sud de cette ville de 18 millions d'habitants.

Finalement, en mars 2011, le tribunal suprême de l'état du Maharashtra a débouté le recours des deux hommes et a maintenu leur condamnation de 2006 : six ans de réclusion criminelle, une amende de 20.000£ chacun et le versement de 5.000£ aux deux victimes qui ont témoigné contre eux. Malgré cela, de nombreux garçons logés dans le refuge soutiennent les deux hommes, croyant en leur innocence ou craignant pour leur avenir et celui de leur refuge.

«The Sunday Express», 20 mars 2011
«The Times of India», Mumbai, 23 mars 2011.

Agenda

FILM

«NOUS, PRINCESSES DE CLEVES»

film réalisé par Régis Sauder

L'action se déroule en 1558, à la cour du roi Henri II. Mademoiselle de Chartres, devenue Princesse de Clèves après son mariage, rencontre le Duc de Nemours. Naît entre eux un amour immédiat et fulgurant, auquel sa mère la conjure de renoncer.

Aujourd'hui à Marseille, des élèves du Lycée Diderot s'emparent de La Princesse de Clèves pour parler d'eux. C'est la rencontre de la culture classique et la culture des cités autour du roman qui lui donne son titre.

A 17 ans, on aime intensément, on dissimule, on avoue. Le réalisateur met en scène les lycéens comme des héros de tragédie classique, et les aspirations des jeunes se cognent contre les murs de la pauvreté, de la religion, ou de traditions familiales.

LIVRES

«VIOLENCES JUVENILES URBAINES EN EUROPE.

Histoire d'une construction sociale»

de Xavier De Weirt et Xavier Rousseaux - Presses universitaires de Louvain, collection «Histoire, justice, sociétés», 2011, 260 p.

De nos jours, dans les villes, la violence des jeunes inquiète. «Ils sont de plus en plus violents, de plus en plus jeunes», entend-on régulièrement. Pourtant, ces commentaires ne reposent sur aucune base scientifique fiable : ils relèvent d'un discours construit depuis près de deux cents ans sur des faits peu représentatifs et des impressions non critiquées. Jusqu'ici, ville et violence, jeunesse et violence, voire jeunesse et ville étaient analysées de manière séparée; en revanche, la problématique de la violence des jeunes dans l'espace public urbain n'avait pas donné lieu à des recherches croisées.

Par la confrontation systématique des sources (répressives, discursives) et selon une pluralité d'approches méthodologiques (travail sur archives, enquête orale), les auteurs de ce livre, historiens, criminologues ou sociologues, tentent de cerner l'écart existant entre perception et réalité du phénomène aux différentes périodes de l'histoire.

Sur la base de recherches récentes, ils proposent de mieux comprendre quand, comment et pourquoi s'est construite dans la société européenne cette représentation de la jeunesse comme vecteur de violence associé à la vie urbaine.

«L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE MILIEU POPULAIRE»

de Doris Mandouele - Editions l'Harmattan, Logiques sociales – février 2011, 185 pages

À partir d'un travail ethnographique ce livre aborde l'insertion professionnelle des jeunes de milieu populaire vivant à la périphérie des grandes villes. Illustré par des entretiens d'une population de 16 à 25 ans défavorisée sur le plan social, économique, scolaire et fréquentant les missions locales, il met en avant leurs difficultés spécifiques d'accès à l'emploi. De quelles manières les jeunes, sortis tôt du système scolaire sans réelle qualification, négocient sur le marché de l'emploi leur situation et leur statut ?

«LE TEMPS DE L'ADOLESCENCE. Entre contrainte et liberté»

de Joël ZAFFRAN - Presses universitaires de Rennes – Coll. Le sens social, 188 pages, décembre 2010

Pourquoi les adolescent(e)s ne vont-ils pas là où l'on voudrait qu'ils aillent et pourquoi ne font-ils pas ce que l'on voudrait qu'ils fassent ? Des réponses sont ici apportées après avoir pris la mesure des contraintes que les temps sociaux imposent et des ressources qu'ils recèlent. Ce faisant, l'adolescence apparaît comme une période tiraillée entre un temps scolaire

omniprésent et la quête d'un temps pour soi. Ce livre interroge en dernière instance la politique du temps libre, puis invite les acteurs publics à l'envisager de concert avec les parents et les adolescent(e)s. Joël Zaffran est sociologue à l'université de Bordeaux II et chercheur au LAPSAC. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont Quelle école pour les élèves handicapés (La Découverte, 2007) ?

«L'ECOLE BUISSONNIERE»

d'Etienne Douat - Essai - La Dispute, mars 2011

Qui sont ces élèves «absentéistes» que l'on rencontre pourtant si souvent dans leurs collèges ? Pendant près de trois ans, Etienne Douat a suivi ces collégiens qui font l'école buissonnière : ni décrochés ni accrochés tout à fait. Ses investigations restituent et analysent l'oscillation de leurs pratiques et leur ambivalence face à l'institution scolaire.

«COMPTINE POUR L'ENFANT-SOLDAT»

Roman, traduit de l'anglais (Nigéria) de Chris ALBANI.

Albin Michel – 194 p

My Luck a 15 ans. Enrôlé à la tête d'une unité d'enfants soldats, il tue pour survivre et parfois pour le plaisir, comme le lui ont appris les adultes. Il ne crie plus car on lui a coupé les cordes vocales ...

DOCUMENTATION

« CHILD MINERS »,

documentaire de Rodrigo Vasquez, 2008, diffusé sur LCP le 2 avril 2011

Evo Morales, président socialiste de Bolivie, tente, depuis cinq ans, d'éradiquer l'extrême pauvreté de son pays, mais le chemin à parcourir reste immense. C'est ce dont témoigne ce court documentaire sur le travail des enfants dans les mines d'étain, matériau qui sert à fabriquer des armes. Un travail en théorie interdit par la loi bolivienne, mais environ 20.000 gamins y travaillent pour assurer leur survie et celle de leur famille, avec la peur d'être enterrés vivants.

Rodrigo Vasquez en suit deux, au nom de tous les autres. Jorge et Alex travaillent à Llallagua, au milieu des montagnes boliviennes, depuis l'âge de 9 ans et gagnent 5 bolivianos par jour (moins de 1 dollar). Deux enfants à peine entrés dans l'adolescence avec pour seul horizon une mort prématurée, les poumons rongés par les gaz toxiques et les particules de minerai. Avec un tel sujet, on peut facilement basculer dans le pathos. Ce n'est pas le cas. Le réalisateur ne s'apitoie pas, il filme Jorge et Alex sans aucun effet de caméra et accompagne ses images d'un commentaire sobre. Instantané dérangeant d'une réalité qui nous laisse impuissants et mal à l'aise.

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.